

BULLETIN D'INFORMATION

Décembre 2015 Numéro 48

Le Mot du Maire

La politique est la manière de conduire les affaires de l'Etat.

Devant le choix délibéré des élites politiques de ne pas tenir compte des électeurs, celui de l'administration de privilégier un idéal de survie plus que de service et de citoyens qui se morcellent en de multiples castes et refusent un socle moral partagé, les Français se démoralisent,

engendrant :

L'affaiblissement politique
La débâcle économique
La dislocation sociale
L'effondrement moral,
Les dégâts du chômage
La solitude du grand âge,
La hausse de la fiscalité
La destruction de l'identité
La lourdeur de la justice
La faiblesse de la police
La faillite de l'agriculture
La pauvreté de la culture
Le déclin des fondements
Le cauchemar de l'enseignement
La dictature médiatique
Le suicide écologique
L'écroulement des valeurs
Le retour de l'horreur
La perte des devoirs
La spoliation du pouvoir

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas des hommes politiques, des fonctionnaires ou des citoyens de grande qualité, actifs, visionnaires, soucieux du bien commun qui veulent freiner le déclin français, même s'ils sont peu nombreux...

qui produirait :

L'art de gouverner
La capacité de décider
Le courage dans l'action
L'amélioration de l'éducation
L'élévation de la société
La garantie de la sécurité
L'intérêt national
La grandeur morale
L'abnégation personnelle
La recherche de l'essentiel
L'évolution de l'existence
La promotion du bon sens
L'équilibre de la fiscalité
La connexion à la réalité
La valorisation de l'emploi
Le respect de la loi
Le réveil des consciences
La volonté de l'exigence
L'identification au meilleur
La noblesse du cœur

Faire de la politique, ce n'est pas faire carrière, c'est servir. Que les élites politiques, les fonctionnaires et les citoyens soient ambitieux, réalistes et intègres et l'année 2016 sera fructueuse, rayonnante et heureuse, en tout cas, c'est ce que je vous souhaite.

Claude Juillet

Vendredi 8 janvier 2016
Voeux de la Municipalité à la Maison de Pays

Infos Mairie

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h - Jeudi : 8h30-12h

Accueil téléphonique à partir de 8h.

Tél : 04 79 87 61 40 - Fax : 04 79 87 55 27

Mail : champagne-val.mairie@wanadoo.fr - **Site Internet : champagne-valromey.fr**

Fermeture du secrétariat de mairie : du lundi 28 au mercredi 30 décembre 2016 inclus.

À compter du 4 Janvier 2016, la mairie sera ouverte au public dans ses nouveaux locaux (ancienne mairie au rez-de-chaussée).

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires :

8h30-12h30 du lundi au vendredi - 9h-12h le samedi

Tél : 04 79 81 28 26

Fermeture de l'Agence Postale Communale :

- du 26/12/2015 au 30/12/2015 inclus

- du 15/02/2016 au 20/02/2016 inclus

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

lundi 18 janvier 2016 de 08h30 à 12h00

Quartiers ou lieux-dits :

ROUTE DE SONGIEU - ROUTE DE FAVERGE - PLACE DE LA POSTE - LE BOURG - PLACE BRILLAT SAVARIN

ROUTE DE CHARRON - RUE DU BOULE - RUE DE LA PIECE - 191, 152 GRANDE RUE

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Mélian VAROUX, né le 8 Juillet 2015, fils de Sylvain VAROUX et Lucie RODRIGUEZ DA COSTA, domiciliés 67 route de la Faverge.

Ilyam PIZZABALLA, né le 12 Août 2015, fils de Christophe PIZZABALLA et de Sylvie REMY, mère domiciliée 153 chemin de la Rochette.

Laura MORAND, née le 1er Novembre 2015, fille de Yoann MORAND et d'Audrey DEVERGNE, domiciliés 136 chemin de l'Arvière, CHARRON.

Julian MONDON, né le 09 décembre 2015, fils de Amandine et Lilian MONDON, domiciliés 160 route du col de Richemont.

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés

MARIAGES

Frédéric MEYER et Yvelise LOPEZ, le 22 Août 2015

Yoann MORAND et Audrey DEVERGNE, le 12 Décembre 2015

Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux

DÉCÈS

Monique BERTHAUD, le 11 Décembre 2015

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

SIVOM DU BAS-BUGEY

Horaires d'hiver de fin octobre à fin mars :

Belley

Du lundi au samedi : **14h-17h30**

Culoz

Lundi, mercredi et samedi : **9h-12h et 14h-17h30**

Mardi, jeudi et vendredi : **14h-17h30**

Virieu le Grand

Lundi, mercredi et jeudi : **14h-17h30**

Mardi, vendredi et samedi : **9h-12h et 14h-17h30**

Fermé les jours fériés

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

- **Gravats**
- **Ferraille et métaux non ferreux**
- **Bois de chaufferie et bois traité**
- **Cartons**
- **Végétaux**
- **Tout Venant** : canapé, matelas...
- **Textile** : linge, draps, chaussures...
- **Toxiques** : piles, peintures, solvants, aérosols, désherbants...
- **Batteries**
- **Huiles de moteur et huiles de friture usagées**
- **Pneus déjantés (VL)**
- **Déchets électriques** : frigos, équipements audiovisuels, cuisinières, jouets...
- **Cartouches imprimante, fax**
- **Capsules de café Nespresso**
- **Plâtre et placoplâtre**
- **Polystyrène Expandé**

RÈGLEMENT

L'accès aux déchetteries est réservé **aux habitants** des communautés de communes Bugey Sud et Valromey. Le volume total **hebdomadaire** autorisé est de **2 M³** par foyer et de **15 kg** pour les déchets toxiques.

www.sivom-bas-bugey.fr

04 79 81 01 99

NOUVEAU



IMMATRICULATION DES VÉHICULES (Cartes grises)

**Fini l'attente
au guichet !**

A compter du lundi

12 octobre 2015

le service vous accueille

uniquement sur rendez-vous



TSVP

Dès le 28 septembre 2015

prenez rendez-vous sur

www.ain.gouv.fr



Autres possibilités



- **Par courrier**
Préfecture de l'Ain
Bureau de la circulation
45 Avenue Alsace Lorraine
CS 80400, 01012 Bourg-en-Bresse Cédex.
- **Dépôt-Express en préfecture**
En libre service, du lundi au vendredi
(aux horaires d'accueil du public 8h30 à 12h30).



Imprimé Préfecture de l'Ain

Travaux d'Assainissement et d'Enfouissement

Des travaux d'assainissement et d'enfouissement ont débuté en novembre 2015 et devraient s'étaler sur 6 mois.

Ces travaux concernent les secteurs suivants : Route de Passin, Impasse de la Jargellière, Chemin des Grobes, Croix de Charron, Route du Colombier, Chemin de la vie du Loup.
Des déviations seront mises en place si nécessaire.

Travaux d'Assainissement

Les habitations de Champagne en Valromey, Charron et Passin sont raccordées par un réseau d'assainissement collectif (environ 4 km de canalisation), les habitations des autres hameaux ayant un système individuel d'assainissement.

Depuis 2003, la commune de Champagne a entrepris un programme important de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales afin de supprimer les eaux claires parasites qui perturbaient le fonctionnement de la station d'épuration.

Trois tranches ont déjà été réalisées entre 2003 et 2005 sur le village de Champagne avec rénovation de la station d'épuration (électrification, dégrilleur automatique, adduction d'eau) En 2006 les travaux ont concerné le secteur de Passin et la création de sa propre station d'épuration. Les travaux sur Charron ont d'ores et déjà été réalisés. Ces travaux d'assainissement à partir de 2020 seront de la compétence de la communauté de communes.

Il s'agit de la 4ème et dernière tranche de travaux sur Champagne.

Coût prévisionnel total de la 4ème tranche : 633 300 □HT

Pour ces travaux la commune bénéficiera de subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 30% du coût HT et du Conseil Départemental à hauteur de 20% du coût HT, le solde à la charge de la Commune sera financé partiellement par emprunt.

La loi impose le raccordement de chaque habitation individuelle au réseau collectif, aux frais du propriétaire dans un délai maximum de 2 ans après la création de ce réseau. Une réunion de chantier aura lieu les mardis après-midi en mairie, où il sera possible de rencontrer les entreprises (Groupement VINCENT- FONTAINE) et le bureau d'études (HYDRETUDES) pour toutes questions relatives à l'implantation des boîtes de raccordement.

Enfouissement

Il s'agit à l'occasion des travaux d'assainissement de la mise en souterrain des réseaux de basse tension et de télécommunication, pour raison esthétique mais également pour éviter toute perturbation de ces réseaux en cas d'intempérie. 24 points lumineux seront également remplacés.

Coût prévisionnel des travaux : 428 000 □HT

Pour ces travaux, la commune bénéficiera de subventions du SIEA à hauteur de 307 000 € HT, le solde soit 121 000 € HT sera financé sur fonds propres de la commune.

Marcelle Gaillard, Eveline Bondet

Vers **une évolution** de **la collecte des ordures ménagères** : **Le PAV** (Point d'Apport Volontaire)

Le 18 novembre 2015, les délégués communautaires du SIVOM du Bas-Bugey ont voté en faveur d'une collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire. Le système de financement de la gestion des déchets restera inchangé : pas de taxe incitative mais l'application de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à taux unique** sur l'ensemble des 51 communes du SIVOM, telle que l'avons aujourd'hui.



Faire évoluer notre mode de collecte présente plusieurs avantages :

- **Economiques** : une politique de maîtrise et de réduction des coûts (notre étude a montré une réduction de 10% de notre budget), et une optimisation de la collecte.
- **Environnementaux** : diminution des gaz à effet de serre (moins de kilomètres parcourus), réduction de notre empreinte carbone pour les générations à venir.

Qu'est-ce qu'un PAV ?



L'apport volontaire est un mode d'organisation de la collecte dans lequel les habitants disposent de conteneurs semi-enterrés sur leurs communes ou ils doivent transporter leurs déchets, comme ils le font déjà pour le tri des emballages, du papier et du verre.

Les emplacements seront définis en accord avec les Maires.

Dans les faits, la suppression de la collecte en porte à porte (directement devant chez vous) changera vos habitudes. Le SIVOM du Bas-Bugey a pris en compte les craintes exposées par certains élus et associations (déplacement, personnes à mobilité réduite, ...), mais reste convaincu qu'elles ne présentent aucunement un frein à ce type de projet mis en place sur d'autres territoires équivalents au nôtre.

L'état actuel des comportements montre que **65% des déchets sont déjà transportés par l'utilisateur** (apport des emballages, du papier et du verre dans les conteneurs de tri sélectif, apports des déchets recyclables ou dangereux dans les déchetteries).

Localisation des PAV sur la commune de Champagne

Sur notre commune, le nombre de PAV et choix de leurs emplacements sont en cours de discussion avec le SIVOM. Sur le bourg, trois PAV sont prévus: un au sud et un au nord (sur des emplacements qui restent à définir pour le moment) et un dans le village situé sur le parking du Boule en remplacement des containers de tri existants. En ce qui concerne les hameaux les discussions sont en cours pour offrir le meilleur service et minimiser la contrainte.

La collecte des OM en PAV, certes changera nos habitudes, mais cette évolution participe de l'effort collectif vers la réduction des coûts, la minimisation de la pollution, la priorité donnée au collectif plutôt qu'à l'individualisme.

Jacques Tardy (Article incluant des documents SIVOM disponibles en mairie ou auprès des délégués SIVOM)

Commune Nouvelle

Quels sont les fondements d'une commune nouvelle ?

C'est un regroupement volontaire de communes contiguës, respectant leur identité, décidé par l'accord unanime des conseils municipaux (majorité simple).

La commune nouvelle est une commune, pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes fondatrices-historiques (communes déléguées).

Elle dispose d'une compétence générale comme toutes les communes et bénéficie de la fiscalité directe locale actuelle (taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti, contribution foncière des entreprises).

Pourquoi créer une commune nouvelle ?

Dans le cadre de la loi sur les communes nouvelles, l'Etat incite fortement les communes à se regrouper afin d'optimiser ses dotations aux collectivités pour maintenir et renforcer leur capacité d'action, c'est-à-dire répondre à la nécessaire mutualisation des moyens, assurer les projets d'investissements et continuer à offrir des services à la population.

C'est renforcer la place de la commune et disposer d'une influence plus importante au sein des nouvelles intercommunalités plus grandes. Dans des ensembles plus vastes, on peut se demander quel sera le poids des petites communes.

C'est aussi se regrouper avec le bourg centre pour assurer une meilleure intégration.

Comment fonctionnera une commune nouvelle ?

Jusqu'en 2020, les communes fondatrices deviennent des communes déléguées sauf décisions contraires et concordantes des conseils municipaux avant la création de la commune nouvelle, leur maire devient maire délégué. Le maire et les adjoints de chacune des anciennes communes sont adjoints du maire de la commune nouvelle. Le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices.

En 2020, Le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé à titre dérogatoire d'un nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure. Il élit le maire de la commune nouvelle, mais également les maires des communes déléguées.

Le maire de la commune nouvelle ne peut être maire délégué d'une commune déléguée.

Les communes déléguées conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales, mais elles perdent leur statut de collectivités territoriales de plein exercice.

Celles-ci conservent une assise territoriale : le conseil de la commune déléguée, lorsqu'il est créé, se réunit à l'annexe de la mairie située sur le territoire de la commune déléguée. Dans cette annexe sont établis les actes d'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

La création d'une autre commune nouvelle est-elle possible en Valromey ?

Les maires de Champagne, Vieu, Belmont-Luthézieu, Sutrieu et Lompnieu se sont réunis fin novembre pour engager une réflexion concertée pour la création d'une commune nouvelle à l'échelle du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal), tous les enfants de ces communes se retrouvant ensemble à l'école de Champagne. Un comité de pilotage a été créé et des groupes de travail ont été constitués sur des thèmes précis. Chaque groupe a été placé sous l'autorité du maire de chacune des communes. Dans les groupes, un représentant des quatre autres communes a été désigné.

Le comité de pilotage a décidé de se retrouver en moyenne tous les mois... sachant que, dans l'intervalle, chaque groupe de travail se réunira et apportera au comité de pilotage ses propositions.

La population sera régulièrement informée.

Afin de mieux se connaître, une présentation de l'ensemble des communes, sous forme de tableau a été réalisée et remis à chacun des membres du comité de pilotage.

Tous ont été d'accord pour s'accorder un délai d'un an pour mener à bien cette réflexion qui sera soumise ultérieurement au vote de chacun des conseils municipaux.

Marc Charvet, Elu référent gouvernance et communication commune nouvelle

Infos sur la vie scolaire

Projets d'école et activités scolaires de l'année 2015-2016

Au cours de l'année scolaire de nombreux projets sont prévus ou sont en cours.

Nous vous présentons ici une partie de ces activités :

- . Recueil de productions d'écrits (chaque enfant élabore un texte afin de tout finaliser dans un petit livre)
- . Toutes les classes profitent de la bibliothèque intercommunale avec un accueil gratuit à la Maison des Jeux par demi groupe pour les deux classes de maternelle. Entre deux visites les enfants bénéficient de prêts de livres dans les classes.
- . Le spectacle de Noël organisé cette année par le Sou des Ecoles de Talissieu et Champagne a eu lieu le 14 décembre (le matin pour les maternelles et l'après midi pour les élémentaires).
- . Un fruit à la récré : cette opération financée par le PEL (Plan Educatif Local). Durant 10 semaines, un fruit par semaine est distribué aux élèves. Il y a également une intervention dans chaque classe sur le thème " les fruits dans l'alimentation ".
- . Spectacle de fin d'année sur le thème du cinéma (la date n'est pas encore définie mais ce sera en juin)

Ecole maternelle

- . Deux bénévoles de l'association " Lire et faire lire " viennent chaque semaine proposer des lectures par groupes, à tous les enfants de maternelle. De même, 5 fois dans l'année scolaire, tous les élèves de CM accompagnent chacun un enfant de maternelle pour une lecture de livres variés. (Pour info jeudi 10 décembre, les enfants ont fait un échange de cartes de Noël).
- . La venue du Père Noël le 15 décembre chez les maternelles avec chants, histoires et distribution de friandises.
- . Deux spectacles : un de Marionnettes a eu lieu début novembre et un autre avec la Compagnie " Les 3 Chardons " aura lieu en mars.
- . Dispositif " Ecole et Cinéma " pour les deux classes : 3 films regardés dans l'année avec une étude avant et après permettant l'échange de questions etc..
- . Activités et découvertes de l'environnement : le thème de l'arbre a été retenu par les deux classes avec une sortie ONF (Office National des Forêts) demandée au SMPB (Syndicat Mixte du Pays du Bugey)
- . Animation modelage de terre en avril avec une intervenante.

Ecole élémentaire

- . Intervention de l'infirmière scolaire sur 3 sujets à savoir :
 - la dentition : l'importance de prendre soin de ses dents par une bonne hygiène, un brossage méticuleux etc...
 - le sommeil : les bonnes habitudes pour bénéficier d'un sommeil réparateur, l'importance du sommeil sur le corps
 - la puberté : les changements du corps humain avec leurs incidences.
- . Les classes CP/CE1/CE2 bénéficieront de 2 ou 3 sorties de ski dès le début de l'année 2016 si les conditions d'enneigement le permettent bien sûr
- . Participation au festival du Cinéma en partenariat avec l'association Ciné-Rencontre sur le thème "Le Casting" par des ateliers avec des étudiants de l'école de cinéma de Lyon.
- . Participation au dispositif "Ecole et Cinéma " avec films adaptés à l'âge des enfants (visionnage d'I film et travail en amont et après la séance)
- . Correspondance avec une classe d'Artemare (1 rencontre déjà faite) + marché des connaissances et liaison école collège avec une journée pour les CMI CM2 dans le collège afin de s'imprégner du fonctionnement et des lieux.
- . En fin d'année toutes les classes participeront à la Chorale d'école et au spectacle de fin d'année.
- . Voyage pour les CMI/CM2 : Ils iront en classe de mer à Leucate (entre Narbonne et Perpignan) du 23 au 27 mai soit 52 élèves accompagnés de 6 adultes. L'accueil se fera dans un hébergement spécialisé et agréé par l'Inspection Académique avec des animateurs agréés pour l'encadrement sur place.

L'ensemble de ces activités sont financées en grande partie par l'association du Sou des écoles, collectif de parents qui organisent des manifestations afin de récolter des fonds.

Les familles, municipalités, coopératives scolaires sont aussi mises à contribution.

Merci à tous.

Evelyne Serpol avec l'aimable participation d'Emilie BOLON, Directrice de L'Ecole Louis Douillet

Le 7ème Art à Champagne « Fou d'Amour »

Vous connaissez et appréciez tous les projections des films organisées par Ciné-rencontre dans la salle des fêtes de Champagne. Le 7ème art s'est invité sous une autre forme à Champagne par le tournage durant l'été 2014 du film « FOU D'AMOUR » réalisé par Philippe RAMOS.

Inspiré d'un fait divers (l'affaire du curé d'Uruffe en Lorraine) qui a eu lieu dans les années 50, le film retrace l'histoire d'un curé guillotiné pour un double meurtre celui d'une jeune femme enceinte de ses œuvres. Il était admiré dans sa paroisse, il multipliait les conquêtes, son paradis terrestre semblait ne pas avoir de fin jusqu'au jour où il fit la rencontre de Rose une jeune fille mineure et aveugle.

Le réalisateur, Philippe RAMOS, après une recherche sur internet suivie d'une rencontre avec Monsieur Claude Juillet, maire de Champagne-en-Valromey, est tombé sous le charme des paysages et des habitations du Valromey et les a choisis comme décor principal de son film. Il a été conforté dans son choix par l'accueil de ses habitants et le soutien de l'office du tourisme et de Ciné-rencontre

Sur la Commune de Champagne, une maison de Poisieu a abrité le presbytère dans lequel plus de onze jours de tournage se sont déroulés avec de prestigieux acteurs : le curé (Melvil POUPAUD), la servante du curé (Lise LAMETRIE), le curé du village voisin (Jean-François STEVENIN), le grand-vicaire (Jacques BONNAFE) et Rose (Diane ROUXEL). Le site du Pain de Sucre a été le refuge du curé pour se ressourcer, l'ancienne maison CHARVET à Champagne a servi de laiterie dans laquelle on voit une autre actrice (Nathalie TETREL), le Pont des Tines a été le lieu d'un accident entre un automobiliste et le curé sur sa moto doublé par un cascadeur (Jean-Pierre GOY). Quant à la châtelaine (Dominique BLANC), elle a tourné dans des demeures de communes voisines. La production a fait appel à des gens du cru pour participer au tournage ou fournir des accessoires. Plusieurs enfants de Champagne ont figuré dans l'équipe de foot et dans des scènes tournées dans le théâtre, Petra BERTRAM FARILLE a tenu le rôle une paroissienne... Patrice DEROUF a participé en tant qu'accessoiriste pour les intérieurs du presbytère et de la laiterie..., les accessoires objets du quotidien de l'époque ont été fournis par la population suite à un appel lors d'une séance de Ciné-rencontre.

Philippe RAMOS et son équipe sont venus présenter en avant-première le film « FOU D'AMOUR » les 3 et 5 septembre 2015 dans la salle des fêtes de Champagne. Les deux séances ont fait salle comble, plus de 240 personnes pour chaque séance.

A cette occasion, FR3 Région et Bugey radio se sont déplacées à Champagne et ont interviewé le cinéaste ainsi que des habitants du Valromey qui ont participé au film. Il est indéniable qu'une histoire d'amitié avec le cinéaste restera gravée dans le cœur des Valromeysans.

Le film « FOU D'AMOUR » a remporté le Grand Prix des Amériques au 39ième festival des films du monde (FFM) de Montréal, tenu en septembre 2015.

Que vous ayez trouvé le film ennuyeux, subversif, léger, érotique avec un curé pas très catholique, ou même prodigieux, vous ne pouvez contester que les paysages de notre Valromey aient été superbement filmés.

À quand, le prochain tournage !

Eveline BONDET








Groupement de Gendarmerie départementale de l'Ain

PRÉFET DE L'AIN

Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Ain

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser
Surveiller
Signaler (17)




Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées, ...);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.);
- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte (17)

- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation);
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Message pour tous les téléspectateurs

Le 5 avril 2016 la TNT (television numerique terrestre) passe à la HD (haute definition)

De quoi s'agit-il ?

Actuellement deux normes sont utilisées en France pour diffuser la télévision. A partir du 5 avril 2016 il n'y aura plus que la norme MPEG-4.

Pourquoi cette évolution ?

Pour moderniser l'offre télévisuelle, l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT pourront être reçues par tous les foyers, cela libérera des fréquences pour les opérateurs mobiles qui auront des obligations de couverture.

Qui est concerné ?

Tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau, ceux qui reçoivent les programmes par câble ou par satellite doivent contacter leur opérateur; les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou par la fibre optique ne sont pas concernés.

Que faire ?

- 1) Vérifier son équipement de réception TV
- 2) S'il n'est pas compatible TNT HD s'équiper avant le 5 avril d'un décodeur (25 à 30 euros)
- 3) Le jour J, effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes.

Une aide à l'équipement peut être allouée (25€) pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public et s'ils reçoivent la télévision par antenne râteau.

Une assistance de proximité à domicile, à partir de 2016 peut être apportée aux foyers dépendants de la TNT dont tous les membres ont plus de 70 ans et un handicap supérieur 80 %.

Pour plus d'information appelez le 0970 818 818 ou allez sur le site : recevoirlatnt.fr

Des fascicules plus explicites sont à votre disposition en mairie.

Bugey Radio

ouvre une permanence à Champagne-en-Valromey !

Bugey Radio, station du groupement de médias associatifs « Mon Bugey », composé de Bugey Radio, la première webradio du Bugey, Bugey.TV, la chaîne de télévision en ligne, et Bugey Actu, l'actualité de la région sur internet et sur papier, en accord avec la commune de Champagne en Valromey, ont décidé de s'installer dans l'un des bureaux appartenant à la mairie, situé au sein même de l'Agence Postale.



Une Aubaine pour les Valromeysans

La permanence accueille sans rendez-vous, le public et les associations/entreprises, qui souhaitent communiquer sur nos médias, tous les mardis et jeudis de 9H00 à 12H00, et uniquement sur rendez-vous pour les autres jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale.

Les associations ont accès à la communication sur nos supports (radio, tv, presse) de façon gratuite, afin d'annoncer au grand public, les événements et autres manifestations organisées par celles-ci.

Les entreprises ont la possibilité d'établir des campagnes de communication sur le plus grand réseau média de nos territoires Bugiste et Valromeysan. Pour plus de renseignement, elles peuvent contacter le **service publicité du groupe au 07 68 39 02 83** ou par email à **publicite@bugeyradio.fr**.

Les particuliers ne sont pas en reste, puisqu'un service leur est totalement dédié. Ils ont désormais la possibilité de déposer des petites annonces sur nos médias gratuitement et sans restriction.

Le service leur permet entre-autres, de déposer des petites annonces de vente/location/emploi/rencontre...etc depuis notre site internet **www.bugeyradio.fr/petitesannonces** ou si l'annonceur ne possède pas d'accès à internet, il aura alors la possibilité de se rendre dans notre permanence, pour y déposer son ou ses annonces.

Note de la rédaction : Nous offrons la chance à chacun d'entre-vous, de bénéficier du premier réseau de médias de votre secteur et même d'y participer ! En effet, nous recrutons des bénévoles tout au long de l'année !

Postes concernés : Animation d'antenne Radio/Tv, Correspondant local, Technicien, Réalisation d'émissions/reportages, Cadrage caméras, Reporter...etc.

Les recrutements se déroulent à notre permanence de Champagne-en-Valromey, ou sur rendez-vous par email à **recrutement@bugeyradio.fr**, les formations sont assurées par nos services et totalement gratuites.

N'hésitez-pas à venir nous rendre visite à l'improviste ! Nous sommes là pour vous !

Petit rappel :

Permanence de Champagne-en-Valromey, ouverte aux Valromeysans :

Entrée de l'Agence Postale, premier bureau à droite en entrant

Horaires sans- rendez-vous : **Mardis et Jeudis de 9H00 à 12H00**

Responsable de la permanence : Olivier Vizzari - direction@bugeyradio.fr

Coordonnées du siège :

Mon Bugey

224, avenue Hoff

01300 Belley

Tél : 0950 673 888

Email : contact@bugeyradio.fr

Olivier Vizzari

Sur la place de la poste ça bouge !

Un Abri a été installé pour le marché.

Depuis la construction en 1993 de la Maison de Pays au lieu et place du bâtiment qui abritait les halles et la salle des fêtes, le marché, qu'il pleuve ou qu'il neige se tenait sur la place de l'Eglise en plein air.

Le marché est un facteur d'attractivité pour notre Commune. C'est un espace d'échange, un lieu de rencontre. Il permet d'asseoir une activité locale de proximité (miel, fromage), il propose des produits issus de circuits courts (pommes, légumes), il offre des produits complémentaires à ceux proposés dans le village (poisson). Il sert de catalyseur aux commerçants non itinérants du village.

Il était indispensable d'offrir aux commerçants ambulants et aux consommateurs un cadre adapté pour qu'ils puissent se rencontrer dans les meilleures conditions possibles.

À la grande satisfaction des intéressés, la commune a décidé d'installer pour accueillir le marché un abri en plein centre du village sur le parking de la Poste. La commune a opté pour un abri métallo-textile à l'esthétique légère qui apporte de la modernité au sein de notre village.

En juillet 2015, les commerçants itinérants ont pu inaugurer ce nouvel emplacement convivial qui leur est dédié tous les jeudis matin.

Cet emplacement couvert continue à servir de parking en dehors de jours de marché et peut servir éventuellement pour d'autres manifestations comme cela été le cas pour la cérémonie du 11 novembre dernier.

Evelyne SERPOL, Eveline BONDET

L'Agence Postale Communale a remplacé La Poste.

Depuis plusieurs années la Poste menaçait de réduire ses horaires et ses jours d'ouverture. **Après avoir résisté, et après de longues négociations, les élus pour maintenir un service public de qualité ont fait le choix de mettre en place une Agence Postale Communale.**

Une convention a été signée entre la Poste et la Commune pour une durée de 9 ans renouvelable pour une même durée. La population de la commune est ainsi assurée d'avoir un service postal régulier pour 18 ans. Pour assurer ce service public, la Commune a perçu de la Poste une indemnité de 20 000 euros qui lui a permis de réaménager les locaux de l'ancienne poste et devrait lui permettre d'installer un système de vidéo surveillance. Elle perçoit une indemnité compensatrice mensuelle qui couvre le fonctionnement de cette Agence. Le 2 juin 2015 dans des locaux refaits à neuf en un temps record, l'Agence Postale Communale a reçu ses premiers clients.

L'Agence Postale Communale est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h. La plupart des services postaux et financiers sont assurés avec en plus l'accueil professionnel et le sourire de Delphine LABATIE, agent communal.

L'Agence Postale Communale de Champagne accueille en moyenne 27 clients et traite 40 opérations par jour. Delphine LABATIE consacre 70% de son temps à la poste et 30% au secrétariat de la Commune.

Vous pouvez trouver à l'Agence Postale Communale le détail des services offerts ainsi que les horaires d'ouverture.

Eveline Bondet



CALENDRIER 2016

JANVIER

Vendredi 15 Champagne en Valromey. Maison de Pays. A partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

Vendredi 15 Champagne en Valromey. Maison de Pays. Tirage de la tombola du CSV

Samedi 16 Champagne en Valromey. Salle des fêtes. À partir de 19h. Soirée grecque « La Tourmente grecque, chronique d'un coup d'état ». Documentaire. Précédé d'un repas partagé sur le thème de la grèce. Le Bistrot et Cinérencontre

Dimanche 17 Champagne en Valromey. Maison de Pays. 14h. Loto du Sou des Ecoles de Champagne.

Dimanche 31 Passin. Salle polyvalente. Saint cochon. Repas à midi. Réservation auprès de Madeleine Charvet au 04 79 87 64 17. Comité d'Animation de Passin, Guy Conti, Secrétaire : 06 68 41 72 11, ca.passin.secretariat@orange.fr

FEVRIER

Vendredi 19 Champagne en Valromey. Maison de Pays. À partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

Dimanche 28 Champagne en Valromey. Salle des fêtes. À partir de 14h. Thé dansant de la Ligue contre le Cancer. Amandine Gaud

MARS

Samedi 5 Passin. Pot au feu et belote amicale. Comité d'Animation de Passin, Guy Conti, Secrétaire : 06 68 41 72 11 - ca.passin.secretariat@orange.fr

Du 17 au 20 Champagne en Valromey. Salle des fêtes. Festival du Cinéma Dans les Couloirs du Cinéma. Thème «Le casting, l'acteur et son agent».

Vendredi 25 Champagne en Valromey. 13h30. Dans les rues. Carnaval du Sou des Ecoles de Champagne en Valromey

Jeu 31 Présentation de La 28ème édition de l'AIN TERNATIONAL RHÔNE ALPES VALROMEY TOUR

Vendredi 18 Champagne en Valromey. Maison de Pays. A partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

AVRIL

Samedi 2 Champagne en Valromey. Maison de Pays. Repas des donateurs de sang

Vendredi 15 Champagne en Valromey. Maison de Pays. A partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

MAI

Samedi 14, Dimanche 15 et Lundi 16 Champagne en Valromey. Maison de Pays. Exposition de jouets anciens. Bistrot du Valromey

Samedi 14, Dimanche 15 et Lundi 16

Valromey. Dans le cadre du projet de cinéma collectif dans le Valromey avec l'équipe de label Vie d'Ange «Tournage des courts métrages». Lieux et horaires à préciser. Renseignements et inscriptions : Rody Charoud 07 84 00 01 99 - rodyavec3k@hotmail.fr

Dimanche 15 Champagne en Valromey. À partir de 6h30. 8ème édition de la Valromey-sanne . 4 parcours randonneurs (8, 12, 20 et 23kms) et 4 parcours cyclotouristes (75, 100 ; Parcours de 145kms passant par le Grand Colombier et parcours découverte à vélo pour les enfants). Fête du four (vente de tartes salées, sucrées, pizzas). Animations diverses. Organisée par le Comité des Fêtes de Champagne et Valromey Cyclo. Renseignements : 04 79 87 68 95 ou 06 04 14 15 75 - valromeycyclo@hotmail.fr

Vendredi 20 Champagne en Valromey. Maison de Pays. À partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

JUIN

Dimanche 5 Champagne en Valromey. Parking de l'école. Vide grenier organisé par le Sou des Ecoles de Champagne en Valromey

Vendredi 10 Champagne en Valromey. Fête de l'école. Sou des Ecoles de Champagne en Valromey

Dimanche 12 Champagne. Fête des gaufres

Vendredi 17 Champagne en Valromey. Maison de Pays. À partir de 20h. Soirée jeux (ouvert aux 16 ans et plus net au plus de 12 ans accompagné d'un parent). Tarifs : adulte 3€ jeunes 1€ Ain'terlude : 04 79 42 51 97 - ain-terlude@wanadoo.fr - www.ain-terlude.org

Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).
Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou par papier en retournant le document Cerfa N° 13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

Ont participé à la rédaction du bulletin municipal :

Claude Juillet, Marcelle Gaillard, Eveline Bondet, Jacques Tardy, Marc Charvet, Evelyne Serpol, Olivier Vizzari, Delphine La Batie

Responsable de publication : Claude JUILLET

Création graphique et réalisation : Elisabeth Delaroue/Global Design

Impression : Imprimerie ESAT